

Communiqué de presse de Violette SPILLEBOUT - 4 juillet 2023

Violences envers les élus

Un procès perdu mais un honneur préservé

Contexte :

Violette SPILLEBOUT, Conseillère Municipale lilloise et Députée du Nord, a déposé plainte en juin 2020 contre Jacques Trentesaux, Rédacteur en Chef de Médiacités. Alors candidate aux Municipales, elle dénonçait qu'au mépris du respect de sa vie privée, le journaliste avait questionné à de multiples reprises son entourage, sur des rumeurs concernant ses mœurs supposées, notamment l'existence de prétendues « photos à caractère pornographique ». Il n'avait pas hésité à interroger des personnalités publiques et des responsables politiques sur sa vie intime, et ainsi propagé ces rumeurs infondées.

Historique :

Après une qualification des faits par le Procureur en "chantage", la plainte a été classée sans suite, pour "faits insuffisamment caractérisés". En dépit de ce choix du ministère public, Mme Spillebout a décidé de faire citer Jacques Trentesaux devant le Tribunal correctionnel de Lille, pour **harcèlement sexuel**. **Le Tribunal vient de prononcer la relaxe du prévenu**.

A l'audience, qui s'est tenue le 6 juin dernier, l'élue a rappelé **son attachement indéfectible au respect de la liberté de la presse et de son indépendance, et plus généralement au pluralisme des médias**. C'est en tant que femme et mère de famille victime d'agissements moralement violents, menaçant sa santé, et portant atteinte à son honneur et à sa considération, qu'elle a poursuivi M. Trentesaux.

Depuis 2019, M. Trentesaux a utilisé sa qualité de journaliste pour évoquer sans relâche les prétendues "mœurs dissolues" de la candidate. **Il a tenté de justifier cette curiosité obsessionnelle à la barre**, en affirmant qu'il « investiguait » sur la vie privée de la candidate, sur le fondement, de son propre aveu des « boules puantes » de fin de campagne électorale. Tout en jurant qu'il ne publierait rien, M. Trentesaux affirmait à qui voulait l'entendre détenir des photographies pornographiques ou alors que celles-ci lui étaient promises. Finalement à l'audience il devait reconnaître n'avoir jamais détenu ces prétendus clichés pornographiques. Cette pseudo-enquête humiliante, source de rumeurs multiples, a profondément meurtri Mme Spillebout et ses proches.

Malgré l'entretien que celle-ci a réalisé en mars 2020 avec lui, pour lui demander de cesser ses agissements, M. Trentesaux a persévéré, à quelques jours du premier tour des élections, ce que Mme Spillebout a vécu comme un harcèlement. Il l'a menacée de rétorsions lorsqu'elle a décidé de lui interdire de venir à ses points presse. Il s'est alors attaqué à la réputation de son mari à travers son journal Médiacités, juste avant le second tour des élections, **en bafouant l'honnêteté intellectuelle et la déontologie journalistique** : pas de contradictoire, pas de source indépendante, pas d'enquête croisée.

Dans son article Médiacités du 29 mai 2020 M. Trentesaux écrit : "Martine Aubry, qui était en froid avec Médiacités depuis de longs mois en raison d'articles, selon elle, erronés et partiels, nous a joint spontanément par téléphone le 11 mars lorsqu'elle a appris que nous enquêtions sur le sujet – NDLR Violette et Olivier Spillebout. « Nous avons décidé d'être plus gentil avec vous », a-t-elle indiqué en entamant la conversation ». Il est évident que n'importe quel journaliste averti aurait usé de prudence et de discernement sur les motivations d'un tel témoignage spontané, alors que M. Trentesaux y a vu une opportunité pour un article à sensation sur le couple Spillebout et pour « faire du Clic ».

Réaction :

C'est donc avec une vive déception que Violette Spillebout a appris cette relaxe. Choquée de cette décision qui, pour elle, donne un permis d'harcéler, d'agresser, de diffamer, elle fera appel.

Elle déplore profondément que le journaliste soit parvenu à détourner avec mauvaise foi le sujet fondamental de l'indépendance des médias pour justifier ses méthodes de tabloïd, et qu'il profite ainsi de la quiétude légitime des journalistes sur leur droit à informer créant l'amalgame entre ces préoccupations sérieuses et son journalisme de chambre à coucher.

Pour Mme Spillebout: *« Cela veut dire que l'on peut salir une femme, la maintenir sous pression, la menacer, sans rendre de compte. Je comprends plus que jamais toutes ces femmes qui sont victimes de violences psychologiques ou physiques, qui ont le courage de porter plainte, et sont choquées par une justice qui les lâche ».*

Lors de l'audience, M. Trentesaux s'est ému que son épouse et sa fille puissent le considérer comme un « pervers ». Pourtant, il a fait peu de cas des dommages psychologiques que ses agissements ont occasionné dans la propre famille de Mme Spillebout. *« Je suis convaincue que quand il s'agit de manipuler, d'agresser et de blesser, M. Trentesaux a le comportement d'un pervers narcissique ».*

L'avocat de Mme Spillebout, Me Stéphane Dhonte, s'est lui aussi indigné : *« Qu'est-ce qui peut pousser un journaliste à enquêter sur des choses qu'il ne veut pas publier ? Si ce n'est sous couvert d'enquête, mêlant insinuations et rumeurs, créer une forme d'emprise, déstabilisante pour la femme, comme pour la candidate. Ce discours sexualisé est inadmissible aujourd'hui ».*

Mme Spillebout continuera inlassablement à défendre son honneur face à la calomnie et les rumeurs. Engagée pour le mieux vivre ensemble, elle aspire comme pour chacun, au respect de sa vie privée et celle de sa famille.

Par ailleurs, ce parcours personnel nourrit son engagement d'élue de la République : le harcèlement fait partie des violences.

Face aux violences physiques et psychologiques subies par les élus, Mme Spillebout travaille sur une proposition de loi transpartisane pour renforcer les sanctions pénales et la protection des élus, des candidats et de leurs familles. Elle souhaite faire en sorte que le classement sans suite des nombreuses plaintes des élus devienne une exception, et que toute atteinte à la vie privée, y compris en ligne soit poursuivie par la justice.

Contact : Violette Spillebout 